



DR. ANNA ZÁBORSKÁ MEP

EU Parliamentarian, Head of Women's Rights Division

Excellences,

Mesdames, Messieurs les Professeurs

Mesdames, Messieurs,

Chers amis de la cause de la femme et de la famille,

J'adresse toutes mes salutations chaleureuses et sincères félicitations à Son Altesse pour le travail qu'elle fournit à travers la Fondation du Qatar et tout spécialement l'Institut international de Doha pour la famille et le développement.

Je souhaiterais également exprimer mes salutations très chaleureuses au Directeur de l'Institut, le Professeur Richard Wilkins. Permettez-moi, en guise d'introduction, de rappeler les liens forts entre l'Institut international de Doha pour la famille et le développement et mon mandat de membre au Parlement européen.

J'ai entendu parler du Professeur Wilkins tout au début de mon mandat. Il fournit un effort considérable pour alerter les décideurs européens contre les dangers notables de la nouvelle Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne pour la culture de la vie et de la famille.

Elue pour la première fois au Parlement européen en 2004, j'étais amenée à organiser une rencontre préparatoire européenne à l'occasion de la clôture de la décennie des Nations Unies pour la famille. Cette conférence internationale profitait, elle aussi, de l'étroite collaboration avec Richard Wilkins. Cette rencontre préalable à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la célébration de l'Année internationale de la famille en 2004 était placée sous les auspices du Président de la Commission européenne, du Président du Parlement européen et du Secrétaire général du Conseil de l'Europe. Elle s'était tenue dans l'hémicycle même du Parlement européen à Strasbourg.

Le 24 Octobre dernier, j'ai eu le privilège d'organiser à Bratislava, la capitale de la République Slovaque, une rencontre internationale pour commémorer le 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Il importait à présent de souligner l'importance des articles consacrés à la famille et à la vie. C'était possible, là encore, grâce au soutien généreux de l'Institut international de Doha pour la famille et le développement que cet événement fut possible, et je vous remercie de tout coeur.

A l'issue de cette conférence, nous avons lancé l'Appel de Bratislava. Cet Appel clame haut et fort le maintien des principes fondateurs de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en faveur de la famille et de la vie. Ce sont là des valeurs universelles qui unissent toute l'Humanité. Des nombreuses initiatives à travers le monde ont repris ce texte et circulent depuis comme pétition sur internet, permettant ainsi aux citoyens de se manifester auprès des délégations nationales à l'ONU. C'est donc pour moi un grand honneur et plaisir de venir au Doha, pour vous rencontrer, et pour vous remercier personnellement de cette collaboration.

Votre Institut international de Doha pour la famille et le développement fournit un travail important pour alimenter le processus décisionnel dont le but doit être d'humaniser l'Humanité. Je vous en remercie et vous encourage de poursuivre cette voie. Nous avons besoin de vous.

Mesdames, Messieurs,

Au Parlement européen, je préside la commission des droits de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette commission est composée de 38 femmes et de 2 hommes. Pourtant, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ne concerne pas seulement les femmes.



Mais je suis également médecin. Je suis mariée depuis 35 ans avec Vladimir, je suis mère de famille et grand mère de nos petits enfants qui vivent dans notre ville, Bojnice, en Slovaquie et également à Rome.

Etre médecin, femme politique, mariée et mère de famille est un mélange passionnant. Ces métiers sont liés à la vie, à l'avenir et à la paix. Toutefois, la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, c'est un état de justice.

Toutes les conférences mondiales sur les femmes ont mis en lumière l'apport essentiel des femmes à la résolution des conflits et au recouvrement de la paix. C'est pourquoi je dirais d'entrée que la violence à l'égard de la femme représente une autre forme d'atteinte à la paix et au bien commun.

En ce qui concerne mon travail et celui de mes collègues au Parlement européen, il est fondamental de réunir les femmes et les hommes de toutes les orientations politiques, de tous horizons philosophiques ou confessionnels et indépendamment de leur condition sociale, afin qu'elles puissent collaborer dans leurs intérêts conjoints et de promouvoir ensemble une image positive de la femme.

Je souhaiterais réunir toutes les femmes et les hommes de bonne volonté pour dénoncer la violence parfois invisible que les hommes et les femmes s'infligent mutuellement, la situation des femmes au travail qui ont peur d'accueillir la vie par peur d'être licenciée, pour dénoncer la violence au foyer, les crimes d'honneur et les mutilations corporelles.

Toutes les forces doivent être unies pour faire comprendre que l'avenir de l'Humanité est lié à la promotion de la condition de la femme, surtout lorsqu'elle est pauvre et risque de rencontrer une situation d'exclusion sociale. Les hommes et les femmes sont égaux mais différents. Le législateur doit donc prendre en compte cette différence sexospécifique pour permettre aux femmes et aux hommes leur plein épanouissement grâce à leurs talents propres.

Mesdames, Messieurs, vous me demandez quelques explications sur les actions législatives prises en Europe.

Je devrais donc clarifier que sur le continent européen, nous distinguons deux institutions qui se sont investies dans le combat institutionnel contre la violence à l'égard des femmes:

- Le Conseil de l'Europe
- l'Union européenne

De ces deux institutions, le Conseil de l'Europe fut la première à lancer des initiatives spéciales pour combattre la violence contre les femmes en Europe.

Je voudrais d'abord évoquer cette répartition institutionnelle et sa répercussion sur le processus législatif pour le continent européen. Ensuite, j'exprimerai quelques idées sur le fond.

I) Sur la répartition institutionnelle

Les aspects juridiques et judiciaires sont les mieux prises en compte par le Conseil de l'Europe qui regroupe 42 Etats membres.

Les aspects financiers et législatifs sont promus par l'Union européenne qui se compose de 27 Etats membres.

Le Conseil de l'Europe, qui siège à Strasbourg, se différencie par une compétence unique dans le domaine horizontal du respect des droits de l'Homme sur le continent européen.

C'est pourquoi la Cour européenne de droits de l'Homme incarne la super-agence européenne des droits de l'homme du continent européen.

Elle est unique dans le monde entier et peut, à présent, se baser sur une expérience de jurisprudence de plus de 50 ans. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ont adhéré à la Convention européenne des droits de l'Homme. Dans l'Union européenne, par contre, nous ne possédons pas un instrument juridique qui pourrait rivaliser avec la Convention européenne des droits de l'Homme.

II) L'Union européenne, l'autre structure supranationale sur le continent européen à tonalité surtout économique, ne possède pas d'instrument judiciaire efficace pour imposer des sanctions.

A titre d'exemple, je voudrais mentionner notre relative impuissance face à la violence à l'égard des enfants. Pourtant, cet engagement fait parti du programme communautaire consacré à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, DAPHNE. DAPHNE est le seul programme communautaire spécifiquement destiné à combattre la violence à l'égard des enfants, des jeunes et des femmes. Or, ce programme ne profite pas d'une base légale visant la lutte contre le crime. Le programme de lutte contre la violence à l'égard des femmes se base sur la promotion de la santé publique.

C'est dire implicitement que la violence entre les femmes et les hommes n'est pas considérée comme crime, mais comme problème touchant à la santé publique.

Je dois vous dire que le projet législatif initial de la Commission européenne sur base de l'article portant sur la santé publique a suscité de longs débats politiques.

Initialement, la Commission européenne avait proposé une combinaison, dans un seul programme communautaire, de la lutte contre la violence à l'égard des femmes avec la lutte contre les drogues et la toxicomanie. Autrement dit, au début, la Commission européenne faisait un lien direct entre ces deux problèmes.

Il nous fallait beaucoup de marchandage pour obtenir un programme communautaire uniquement destiné à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Nous l'avons obtenu et je me félicite du très bon travail de tous les membres de ma commission qui- au delà des différents horizons politiques- ont travaillé main dans la main.

Je me permets de vous expliquer cette situation qui peut, certainement, paraître très technique. En effet, c'est bien d'une question technique qu'il s'agit. Mais l'Union européenne a toujours fonctionné de cette manière.

Le programme DAPHNE 3 couvre la période de 2007 à 2013 et dispose d'un budget global de 116 Million d'Euro pour 7 ans. La grande nouveauté de DAPHNE 3 se manifeste par l'institution d'un bureau d'information spécialement destiné aux organisations non gouvernementales.

Malheureusement, l'Union européenne refuse pour l'instant de prendre en considération la dimension familiale, notamment l'accueil de la femme ou de l'homme en difficulté, ou encore la médiation familiale pour éviter la rupture.

Pour conclure, permettez-moi encore une remarque sur le fond. Je voudrais évoquer l'éducation commune au respect pour les femmes et les hommes afin de prévenir la violence.

Pour être efficace dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la dimension masculine doit être prise en considération avec la même fermeté comme les politiques pour les femmes.

On ne peut plus faire la promotion de la cause de la femme, sans faire des hommes les premiers partenaires de ce projet.

Ecouter et comprendre les hommes ne représente pas automatiquement un recul de la politique contemporaine de la promotion féminine.

Au contraire. Cette nouvelle politique doit être appréhendée comme la continuation conséquente, et le complément nécessaire, aux mesures classiques en faveur des femmes.

L'approche de l'égalité et de la non-violence à partir de la perspective masculine nécessite le développement d'une approche propre aux hommes, tout en gardant à l'esprit le respect de l'altérité des hommes et des femmes.

Je crois fermement que, désormais les hommes devraient aussi être reconnus dans leur rôle de père de famille responsable de l'éducation affective de ses enfants.

Je crois fermement que l'éducation des enfants, notamment des garçons, par leur père pourrait avoir un impact considérable sur leur développement.

Si le père ne transmet pas une image positive de la mère, comment le jeune garçon peut-il respecter, plus tard, les femmes en général et sa propre femme en particulier?

Je crois également que les politiques nationales et internationales doivent investir davantage dans la prévention de la violence. Nous investissons beaucoup dans la prise en charge des victimes.

Mais je crains que nous n'entreprenons pas suffisamment d'efforts pour prévenir la violence que les femmes et les hommes s'infligent mutuellement.

Je profite de ce moment pour soumettre à l'Institut international de Doha pour la famille et le développement la suggestion de consacrer une conférence internationale et multidisciplinaire à l'étude de ce sujet particulier.

Mesdames, Messieurs, la lutte contre la violence entre les femmes et les hommes incarne un mouvement qui touche la vie de tous les jours. C'est une chance énorme.

"Etre en mouvement" implique la possibilité d'ajuster et d'améliorer à tout moment les stratégies entamées.

C'est nécessaire car, malgré les efforts des politiques en faveur des femmes, il persiste un manque de compréhension mutuelle entre les hommes et les femmes.

Personnellement, je ne suis pas en faveur d'une action trop régulatrice des institutions supranationales ou de l'Etat national. Les expériences particulières dans les pays de l'Est de l'Europe le démontrent.

Pourtant, il est possible d'agir. Les gouvernements ont une légitimité de le faire lorsqu'il s'agit de combattre la violence à l'égard des femmes.

Nous nous interrogeons sur le rôle des hommes dans le combat contre la violence à l'égard des femmes. C'est pourquoi je voudrais conclure en disant qu'un comportement tourné vers l'avenir peut trouver ses racines dans le passé car le passé peut exercer une influence durable et positive sur les attitudes et les valeurs.

Je déclare de mes vœux que désormais les femmes font des hommes leurs complices et leurs partenaires pour faire avancer la cause des femmes, notamment pour combattre la violence.

Je vous remercie de votre attention et nous souhaite une action réussie pour faire respecter la dignité de toutes les femmes et tous les hommes.

